

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER	
Procès verbal du 10 janvier 2011	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 10 janvier 2011 à 20 h.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Yvon Martineau, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 10 janvier 2011	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 10 janvier 2011</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Autorisation de dépenses 2011 6.3 Non capitalisation minimale 6.4 Traitement des comptes recevables 6.5 Dépôt des indicateurs de gestion 6.6 Formation pour la directrice générale 6.7 Avis de motion règlement d'emprunt pour le financement des programmes municipaux 6.8 Avis de motion pour modifier le règlement d'emprunt 276 6.9 Affectation du surplus accumulé 6.10 Refinancement de l'emprunt 250 6.11 Modification du règlement 290 7 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Répartition des frais d'aménagement et autre frais connexes 8 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage 124 8.2 Demande à la CPTAQ d'Ultramar Ltée pour le Pipeline St-Laurent 9 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Commandite pour le tournoi du Hockey mineur 10 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 11 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 11.1 Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable 11.2 Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb 11.3 Demande financière du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs 11.4 Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire 12 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 13 <i>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</i>
Ouverture de la séance	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.</p>
001-01-2011 Adoption de	SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

002-01-2011
Inversion de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

003-01-2011
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 9900 à 9936 (sauf 9913 en attente)	149 374.55 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	17 323.80 \$
Grand total des paiements	166 698.35 \$

ADOPTÉE

004-01-2011
Autorisation de
dépenses 2011

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes de 2011 jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires.

02 11000 131	REMUNERATION DE BASE - ELUS*	20 808
02 11000 133	ALLOCATION DE DEPENSES - ELUS*	10 404
02 11000 211	PART EMPLOYEUR - ELUS*	1 259
02 11000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ELUS*	600
02 11000 454	FORMATION ET PERFECT - ELUS*	800
02 11000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ELUS*	800
02 11000 494	COTISATION, CONGRES - ELUS*	1 500
02 11000 610	FRAIS DE REPAS - ÉLUS	200
02 11000 951	QUOTE-PART M.R.C. - ELUS*	8 699
02 12000 412	COURS MUNICIPALE PLESSISVILLE*	8 000
02 13000 200	PART EMPLOYEUR - ADM*	7 500
02 13000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM.*	700
02 13000 321	TIMBRES POSTES - ADM.*	3 000
02 13000 331	TELEPHONE - ADM.*	2 300
02 13000 335	INTERNET - ADM.*	200
02 13000 340	PUBLICATION D'AVIS - ADM.*	1 000
02 13000 410	HON. PROFESSIONNELS - ADM.*	6 500
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES - ADM.*	3 500
02 13000 414	ENTRETIEN LOGICIEL PG - ADM.*	5 448
02 13000 421	ASSURANCES GENERALES - ADM.*	17 000
02 13000 424	ASS. CAUTIONNEMENT - ADM.*	200
02 13000 451	CENTRALE ALARME BUREAU - ADM.*	75
02 13000 454	FORMATION ET PERFECT. - ADM.*	1 000

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 13000 493	RELATIONS EXTERIEURES - ADM.*	500
02 13000 494	COTISATION, CONGRES - ADM.*	1 400
02 13000 495	ENTRETIEN MÉNAGER - ADM.	1 500
02 13000 517	LOC. AMEUB. EQUIP. BUR. - ADM.	1 500
02 13000 522	ENT. REP. BAT, TERRAIN - ADM*	1 500
02 13000 527	ENT. REP. EQUIP. BUREAU - ADM*	1 000
02 13000 610	FRAIS DE REPAS - ADM.*	325
02 13000 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - ADM.*	100
02 13000 670	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.*	6 500
02 13000 681	ELECTRICITE - ADM.*	2 500
02 13000 951	QUOTE-PART M.R.C.*	11 284
02 13010 141	SALAIRE - DIRECTEUR GENERAL*	40 000
02 13010 252	C.S.S.T. - DIRECTEUR GENERAL	1 028
02 13010 413	VERIFICATION - ADM.*	7 500
02 13010 419	MUTATION*	300
02 13010 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - ADM.*	600
02 13010 494	F.Q.M. COTISATION - ADM.*	1 195
02 13010 527	ENT. REP. EQUIPEMENT*	1 000
02 13020 141	SALAIRE SECRETAIRE*	10 000
02 13020 252	C.S.S.T. - SECRETAIRE	300
02 13020 419	MUTUELLE DE PRÉVENTION	540
02 15000 951	QUOTE-PART M.R.C. ÉVALUATION MAJ	14 660
02 15010 951	QUOTE PART M.R.C. INDEXATION ROLE	17 831
02 21000 441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC*	110 593
02 22000 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - P.I.*	600
02 22000 521	REP.ENT.ENLEV.NEIGE BORNE FON*	800
02 22000 681	ELECTRICITE - P.I.*	4 250
02 22000 951	QUOTE-PART MRC*	92 021
02 22010 522	ENTRETIEN POSTE POMPIERS*	2 000
02 32000 141	SALAIRE REGULIER - VOIRIE*	8 897
02 32000 200	PART EMPLOYEUR - VOIRIE*	5 073
02 32000 252	C.S.S.T. - VOIRIE	485
02 32000 331	CELLULAIRE, PAGET - VOIRIE*	600
02 32000 411	ARPENTEUR - VOIRIE*	1 500
02 32000 454	FORMATION - VOIRIE*	1 500
02 32000 455	IMMATRICULATION - VOIRIE*	423
02 32000 521	DEBROUSSAILLAGE, FAUCHAGE*	9 180
02 32000 522	ENT. REP. GARAGE+TERRAIN*	1 500
02 32000 525	ENT. REP. VEHICULES - VOIRIE*	1 500
02 32000 526	ENT. ET RÉP. MACH./OUTIL./ÉQU.	1 000
02 32000 621	PIERRE RECHARGEMENT	33 626
02 32000 625	ASPHALTE*	62 488
02 32000 629	ASPHALTE FROIDE*	1 913
02 32000 631	ESSENCE, HUILE, DIESEL -VOIRI*	3 500
02 32000 641	QUINCAILLERIE - VOIRIE*	1 000
02 32000 643	OUTILS - VOIRIE*	600
02 32000 681	ELECTRICITE GARAGE - VOIRIE*	2 250
02 32010 141	SALAIRE ADJOINT*	12 243

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 32010 521	NETTOYAGE PLUVIAL*	5 000
02 32020 521	NETTOYAGE DE FOSSES*	35 692
02 32030 521	EPANDAGE CALCIUM*	20 855
02 32040 521	ENTRETIEN RUES ET CHEMINS*	45 000
02 32050 521	NIVELAGE*	13 178
02 32060 521	PONTS-PONCEAU*	12 000
02 32070 521	MARQUAGE DE LIGNES*	15 252
02 32090 521	PONT*	12 000
02 32100 521	IMMO VOIRIE	60 000
02 33000 141	SALAIRE REGULIER - ENL. NEIGE*	1 348
02 33000 200	PART EMPLOYEUR - ENL. NEIGE*	769
02 33000 252	C.S.S.T. - ENL. DE LA NEIGE	80
02 33000 443	CONTRAT CHEMIN D'HIVER*	173 000
02 33010 141	SALAIRE ADJOINT - ENL. NEIGE*	1 855
02 34000 521	ENT. REP. - ECLAIRAGE*	2 500
02 34000 681	ELECTRICITE ECL PUBLIC PONT*	11 500
02 35500 521	ENT. INST. TROTTOIRS	1 500
02 35500 649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATIO*	3 500
02 37000 951	QUOTE-PART MRC TRANSPORT COLLECTIF	498
02 37000 970	TRANSPORT LA CADENCE*	4 182
02 41300 141	SALAIRE REGULIER - DIST. EAU*	5 392
02 41300 200	PART EMPLOYEUR - DIST. EAU*	3 075
02 41300 252	C.S.S.T. - DIST. DE L'EAU	300
02 41300 331	TELEPHONE LIGNE SPECIALE*	3 250
02 41300 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - DIST*	300
02 41300 444	ANALYSE EAU POTABLE - DISTR.*	2 400
02 41300 454	SERVICES DE FORMATION - DISTR*	3 000
02 41300 521	ENT. REP. INFRASTRUCTURE - DI*	2 000
02 41300 649	AUTRES PIECES ET ACC - DIST.*	1 000
02 41300 681	ELECTRICITE - DISTR.*	16 000
02 41310 141	SALAIRE ADJOINT DIST. EAU*	7 420
02 41400 141	SALAIRE REGULIER - T.E.U.*	5 931
02 41400 200	PART EMPLOYEUR - T.E.A.*	3 382
02 41400 252	C.S.S.T. - T.E.U.	350
02 41400 445	ANALYSE EAU USEES - T.E.U.*	1 150
02 41400 454	SERVICES DE FORMATION - T.E.U.	500
02 41400 521	ENT.REP. INFRASTRUCTURES - TE*	5 000
02 41400 635	PRODUITS CHIMIQUES - T.E.U.*	15 250
02 41400 681	ELECTRICITE - T.E.U.*	8 500
02 41410 141	SALAIRE AJOINT - T.E.U.*	8 162
02 41500 521	ENT.REP.INFRASTRUCTURES - EGO*	2 000
02 41500 649	AUTRES PIECES ET ACC. - EGOUT*	1 500
02 41500 681	ELECTRICITE - EGOUT*	3 250
02 45110 446	CUEILLETTE/TRANSPORT DÉCHETS	40 000
02 45120 446	ÉLIMINATION DES DÉCHETS	25 600
02 45121 446	JOURNÉE NORMAND-MAURICE	2 000
02 45210 446	CUEILLETTE/TRANSPORT MAT. RECYCL.	33 000
02 45220 446	TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES	6 500

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 46000 951	QUOTE PART MRC COURS D EAU*	4 436
02 52000 970	PARTICIPATION O.M.H.*	7 352
02 59000 443	ENLEVEMENT NEIGE - EDIFICE*	1 100
02 59000 495	ENTRETIEN MÉNAGER - EDIFICE	1 300
02 59000 522	ENT. ET REP. EDIFICE ST-LOUIS*	1 000
02 59000 681	ELECTRICITE - EDIFICE*	10 000
02 61000 141	SALAIRE REGULIER - INSP. BAT.*	5 392
02 61000 200	PART EMPLOYEUR - INSP.BAT.*	3 075
02 61000 252	C.S.S.T. - A.U.D.	308
02 61000 494	COTISATION, CONGRES - URB*	465
02 61000 951	QUOTE PART - AMENAGEM. M.R.C.*	11 930
02 61010 141	SALAIRE REGULIER - ADJOINT	7 420
02 62100 951	C.L.D. DE L'ERABLE*	19 090
02 62100 959	CDEL	16 000
02 69000 629	MATERIAUX DIVERS - EMBELLISS.	5 250
02 69000 681	ÉLECTRICITÉ - EMBELLISSEMENT	750
02 69000 999	PROMOTION MUNICIPALITE*	23 600
02 69010 951	QUOTE-PART TELECOMMUNICATION*	2 499
02 70120 141	SALAIRE REGULIER - C.C.R.*	32 500
02 70120 200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -C*	6 500
02 70120 252	C.S.S.T. - C.C.R.*	915
02 70120 310	FRAIS DEPLACEMENT - C.C.R.*	350
02 70120 331	TELEPHONE - CENTRE COMM. R.*	1 250
02 70120 443	ENLEVEMENT DE LA NEIGE - C.C.*	1 100
02 70120 493	RELATIONS EXTERIEURES - C.C.R*	200
02 70120 494	COLLOQUE - C.C.R.*	500
02 70120 495	ENTRETIEN MÉNAGER - CCR	5 000
02 70120 522	ENT. ET REP. BAT-TERRAIN - CC*	7 000
02 70120 527	ENT. REP. - AMEUB.EQUIP. - CCR	200
02 70120 528	AMELIORATIONS LOCATIVES - CCR*	20 000
02 70120 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - C.C.R*	1 000
02 70120 670	FOURNITURES BUREAU - C.C.R.	150
02 70120 681	ELECTRICITE - C.C.R.*	9 000
02 70122 141	SALAIRE MONITR.,GARD.,REMP*	12 000
02 70130 141	SALAIRE - ENTRETIEN, PATINOIRE	3 315
02 70130 200	COT. EMPLOYEUR - PATINOIRE	428
02 70130 252	C.S.S.T. - PATINOIRE	76
02 70130 517	LOCATION SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	19 600
02 70130 522	ENT. ET REP. SURFACE DESJARDINS	2 000
02 70130 525	ENT. ET REP. ZAMBONI - PATINOIRE	1 000
02 70130 526	ENT. ET REP. MACH. ÉQUIP. - PATINOIRE	1 000
02 70130 681	ELECTRICITE - SYST. RÉFRIGÉRATION	21 200
02 70130 682	PROPANE GARAGE ZAMBONI - PATINOIRE	4 800
02 70151 141	SALAIRE ENT. EXT. - SAISONNIER	10 000
02 70151 200	COT. EMPLOYEUR - SAISONNIER	2 000
02 70151 252	CSST - SAISONNIER	500
02 70151 310	FRAIS DEPLACEMENT - SAISONNIE*	800
02 70151 522	ENTRETIEN EXTÉRIEUR À FORFAIT	6 100

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



02 70160 951	PARC LINEAIRE DES BOIS-FRANCS*	1 506
02 70161 951	MONT APIC*	1 927
02 70162 951	CENTRE AQUATIQUE REGIONAL	2 590
02 70190 970	POLITIQUE SPORT-ACTION	2 500
02 70193 970	PARTENAIRES 12-18	2 214
02 70195 141	SALAIRE RÉGULIER - GYMLYST	13 000
02 70195 200	COT. EMPLOYEUR - GYMLYST*	2 600
02 70195 252	C.S.S.T. - GYMLYST	300
02 70195 331	TELEPHONE - GYMLYST*	1 000
02 70195 340	PROMOTION - GYMLYST*	300
02 70195 522	ENT. ET REP. LOCAL - GYMLYST*	300
02 70195 526	ENT. RÉP. APPAREILS - GYMLYST*	1 500
02 70195 660	ARTICLES NETTOYAGE - GYMLYST*	150
02 70195 725	ARTICLES DE SPORTS - GYMLYST*	400
02 70230 331	TELEPHONE - BIBLIOTHEQUE	350
02 70230 414	SIMBA INFORMATIQUE - BIBLIO*	900
02 70230 451	CENTRALE ALARME - BIBLIO*	75
02 70230 493	RELATION EXTERIEURES - BIBLIO*	300
02 70230 494	COTISATION C.R.S.B.P - BIBLI*	8 200
02 70230 495	ENTRETIEN MÉNAGER - BIBLIO	1 500
02 70230 522	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE*	260
02 70230 681	ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE*	1 700
02 70230 970	SUBVENTION COMITE BIBLIOTHEQU*	750
02 70259 141	SALAIRE - GARE	3 500
02 70259 200	COTISATIONS EMPLOYEUR - GARE	455
02 70259 252	C.S.S.T. - GARE	90
02 70259 310	FRAIS DEPLACEMENT - GARE	150
02 70259 345	PUBLICITÉ - GARE	500
02 70259 447	SYMPOSIUM LYST'ART - GARE	1 500
02 70259 499	AMENAGEMENT EXPOSITION - GARE	1 500
02 70259 522	ENT. REP. - GARE	1 500
02 70259 681	ELECTRICITE - GARE	600
02 70290 951	QUOTE PART MRC CULTURE	3 006
02 92100 840	INTERETS - DETTES LONG TERME	69 000
02 99200 891	INTERETS - MARGE	1 000
03 50000 000	REMBOURSEMENT EN CAPITAL	109 872

ADOPTÉE

005-01-2011
Non
capitalisation
minimale

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les dépenses relatives à l'achat d'équipements jusqu'à une valeur maximale de 500.00 \$ ainsi que l'achat d'infrastructures jusqu'à une valeur maximale de 1 000.00 \$ soient prises à même le budget de dépenses annuel, et partant, ne soient pas capitalisés.

ADOPTÉE

006-01-2011
Traitement des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



recevables

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'aviser par courrier recommandé tous les contribuables qui n'ont pas payés ou pris entente concernant les taxes municipales de l'année 2010 et antérieures, qu'ils doivent le faire d'ici le 31 janvier 2011. En cas de non-paiement des taxes ou de non-entente, le tout sera transmis à la MRC de l'Érable pour vente et tous les frais inhérents seront à la charge du contribuable. Dans un tel cas, il est à noter que l'ouverture de dossier à la MRC ainsi que la désignation cadastrale qui devra être effectuée par un notaire représentent des frais minimum de 110.00\$ par fiche de contribuable.

ADOPTÉE

Dépôt des indicateurs de gestion

Conformément à l'article 17.6.1 de la Loi du Ministère des Affaires Municipales et des Régions, le rapport sur les indicateurs de gestion de l'administration municipale pour l'année 2009 est déposé et disponible pour consultation.

007-01-2011
Formation pour la directrice générale

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer aux formations suivantes : «La gestion des contrats municipaux dans la foulée des récents changements législatifs» à St-Ferdinand le 22 février, «Gestion des documents électroniques» à St-Ferdinand le 6 avril et «Les indicateurs de gestion municipaux» à Québec le 7 juin. La somme requise de 690\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM. (02 13000 610).

ADOPTÉE

Avis de motion

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant un emprunt pour financer le Programme Rénovation Québec - Municipalité de Lyster, programme d'aide complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec (règlement 287) ainsi que le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec (règlement 292).

Avis de motion pour modifier le règlement d'emprunt 276

Le conseiller Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 276 «Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection à l'Édifice St-Louis, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts» afin de modifier le montant des dépenses autorisées ainsi que le montant de l'emprunt.

008-01-2011
Affectation du surplus accumulé

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal affecte 6 447\$ du surplus accumulé au remboursement du capital et des intérêts du règlement d'emprunt 266 pour le prolongement des infrastructures de la rue Charest.

ADOPTÉE

009-01-2011
Refinancement de l'emprunt 250

SUR LA PROPOSITION DE : YVON MARTINEAU IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière pour le refinancement du règlement d'emprunt 250 pour un montant de 55 499,99 \$ au taux de 5.53% pour cinq (5) ans, dont les échéances seront comme suit :

Date d'échéance	Montant
10 janvier 2012	10 100\$
10 janvier 2013	10 600\$
10 janvier 2014	11 100\$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



10 janvier 2015	11 600\$
10 janvier 2016	12 100\$

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

010-01-2011
Modification du règlement 290

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal modifie l'article 1 du règlement numéro 290 «Règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2011 et les conditions de perception» :

Au point «Taxe pour les frais d'aménagement de cours d'eau et autres frais connexes», les frais sont remplacés par ceux-ci :

Frais d'étude et de gestion du dossier pour des travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau, y compris la fermeture	403.33\$/dossier
Frais supplémentaire pour l'étude d'un projet de canneberge	201.67\$/dossier

ADOPTÉE

011-01-2011
Répartition des frais d'aménagement et autre frais connexes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte les frais d'aménagement et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la Municipalité de Lyster, au montant total de 605.00\$, et de répartir ces frais, de la municipalité intéressée par ces travaux, selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'aménagement du cours d'eau visé, savoir :

Propriétaire intéressé	Matricule	Aménagement de cours d'eau	Contribution
2735-5536 Québec inc.	2039-81-8035	Modification à la réglementation de la rivière Perdrix et des branches : fermeture de la branche 25	605.00\$

ADOPTÉE

012-01-2011
Répartition des frais d'aménagement et autre frais connexes

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte les frais d'aménagement et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la Municipalité de Lyster, au montant total de 605.00\$, et de répartir ces frais, de la municipalité intéressée par ces travaux, selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'aménagement du cours d'eau visé, savoir :

Propriétaire intéressé	Matricule	Aménagement de cours d'eau	Contribution
Cran Québec 2, G.P.	1740-84-4754	Modification à la réglementation du cours d'eau en titre : déplacement de la branche 23 (régularisation du tracé)	605.00\$

ADOPTÉE

013-01-2011
Répartition des

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



frais
d'aménagement
et autre frais
connexes

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte les frais d'aménagement et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la Municipalité de Lyster, au montant total de 605.00\$, et de répartir ces frais, de la municipalité intéressée par ces travaux, selon le sommaire suivant, sur la base du projet d'aménagement du cours d'eau visé, savoir :

Propriétaire intéressé	Matricule	Aménagement de cours d'eau	Contribution
Cran Québec 2, G.P.	1740-84-4754	Modification à la réglementation du cours d'eau en titre : déplacement d'une partie des branches 3 et 6 du cours d'eau Bras-de-Marie, fermeture des branches 4 et 5 (régularisation)	605.00\$

ADOPTÉE

Avis de motion :
règlement
modifiant le
règlement de
zonage 124

Le conseillère Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin que soit enlever de la grille de spécifications, l'article 4.2.8.1 «Cultures diverses» dans la zone 34 IA.

014-01-2011
Demande à la
CPTAQ
d'Ultramar Ltée
pour le Pipeline
St-Laurent

ATTENDU que le demandeur Ultramar Ltée (projet Pipeline Saint-Laurent) aimerait apporter un ajustement au tracé afin de contourner une cannebergière implantée sur le tracé autorisé ;

ATTENDU que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la demande d'Ultramar Ltée (projet Pipeline Saint-Laurent) adressée à la CPTAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

ADOPTÉE

015-01-2011
Commandite
pour le tournoi du
Hockey mineur

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins au Hockey mineur pour son tournoi du 28-29-30 janvier 2011.

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

016-01-2011
Demande de
financement
Table des
ressources
enfance famille
de l'Érable

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ à la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour le financement du projet vacances familles. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



017-01-2011
Demande de commandite par les Chevaliers de Colomb

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 125.00\$ à la Conseil des Chevaliers de Colomb pour son souper de la St-Valentin du 12 février prochain. Cette dépense sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

018-01-2011
Demande financière du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 80.00\$ au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis. Cette dépense sera puisée au poste Promotion municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire

Le conseil désire avoir plus d'information avant de se prononcer sur la proposition de résolution de la FQM.

019-01-2011
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

020-01-2011
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 21h12.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 10^e jour de janvier 2011

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière